

AVIS AU PUBLIC
Commune de Saint Christophe sur Avre
Ouverture d'une enquête publique
relative au projet d'aliénation totale
du chemin rural n°8 dit du Parc Moutier

Vu l'ordonnance 59-115 du 7 janvier 1959, relative à la voirie des collectivités locales ;

Vu les articles 68 et 69 du Code Rural ;

Vu le décret du 8 octobre 1976 ;

Vu la demande en date du 22 septembre 2020 du GAEC de la Blaterie ;

Vu la délibération D2020-26 en date du 25 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de St Christophe sur Avre a décidé sous réserve du résultat de l'enquête l'aliénation-vente du chemin rural n° 8, sis lieu-dit de la Grande Gastine.

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'aliénation du chemin rural n°8. Cette enquête se déroulera pendant quinze jours entiers et consécutifs à la mairie de Saint Christophe sur Avre, **du 02 mars 2021 au 16 mars 2021 inclus.**

M. Patrick BATAILLE, militaire retraité, est désigné par arrêté du Maire en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- **Le vendredi 05 mars 2021, de 9h à 11h**
- **Le mardi 16 mars 2021, de 14h à 16h**

Le dossier d'enquête publique comprend le projet d'aliénation, une notice explicative, la délibération D2020-26 du conseil municipal du 25 septembre 2020, un plan de situation et une vue aérienne, et l'arrêté communal n° 2021-07 du 26 janvier 2021.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés à la mairie de Saint Christophe sur Avre, aux horaires habituels d'ouverture au public **le mardi de 14h à 16h et le vendredi de 9h à 11h** pendant toute la durée de l'enquête. Les pièces du dossier sont également consultables sur le site <http://www.inse27.fr/interco/les-communes/saint-christophe-sur-avre/>

A la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur.

Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire son rapport et ses conclusions. Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Fait à Saint Christophe sur Avre, le 26 janvier 2021
Le maire, Christophe LEVESQUE